

COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 4 JUIN 2010

*EN PRÉSENCE DE M. LE MAIRE
DE L'ADJOINT AU MAIRE
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES GARDES*

Le Président ouvre la séance à 21 H 15 et il y a 73 présents.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général qui lit le rapport moral 2009 - 2010 qui est approuvé à la majorité moins 5 abstentions.

Le Trésorier lit ensuite le rapport financier 2009 - 2010 qui est approuvé à la majorité moins 5 abstentions.

M. Jean-Louis Thiranos, expert géomètre à la retraite, lit son rapport sur les drailles communales. Etude approfondie sur les origines des chemins ruraux, les lois qui les ont réglementés depuis qu'il en existe.

M. Chapuis, expert nommé pour le procès de la draille de Vazel, a été débouté au grand étonnement de M. Thiranos.

M. Le Maire intervient ensuite en faisant part de son inquiétude concernant le bilan financier du G.C.A. Pour lui, il est impératif que les fonds de réserve soient renfloués et conseille les responsables du G.C.A de gérer le budget avec plus de rigueur.

M. Le Maire aborde ensuite le sujet épineux du procès de la draille de Vazel.

Il pense que le bon droit risque de ne pas être retenu en cassation car c'est la forme qui va être jugée et non pas le fond.

En cas de difficultés financières du G.C.A, la municipalité renflouera les finances. Mais il nous met en garde car les associations sont soumises au contrôle financier depuis 2003.

D'autre part les procédures de subventions vont être modifiées.

Il n'y aura plus d'aide de la part de la région ni du département. Les subventions attribuées seront à la charge des communes.

Le président du G.C.A fait part de son mécontentement sur la position de M. Le Maire concernant la demande des saliniers qui voulaient une réduction du prix de la carte pour pouvoir chasser sur les drailles de Camargue uniquement.

M. Le Maire signale que ceux-ci souhaitent chasser sur les drailles à proximité de leur lieu d'habitation. Cela ne concerne qu'une trentaine de personnes et il pensait que le G.C.A aurait pu accueillir favorablement cette demande. Soulèvement général dans la salle et M. Jean-Louis Fidani a précisé à M. Le Maire que cette acceptation pourrait faire jurisprudence et qu'il serait

alors à craindre des demandes similaires de la part des chasseurs de Mas-Thibert ou d'ailleurs. Ceci aurait pour effet d'affaiblir davantage nos finances.

En ce qui concerne les terrains des Salins du midi acquis par le conservatoire du littoral, M. Le Maire précise que la gestion n'étant pas encore accréditée, le droit de chasse ne pouvait pas être encore étudié.

Le président du G.C.A propose ensuite d'augmenter temporairement de 10 euros le prix de la carte pour contribuer au financement du procès de la draille de Vazel. Accepté à la majorité (moins 2 voix contre et 2 abstentions) en soulevant bien des critiques sur nos engagements dans ce procès.

M. baudino, exclu à vie, du G.C.A avait fait la demande pour pouvoir réintégrer le groupe. Sa demande a été rejetée à la majorité.

Un participant lance ensuite le débat sur le sujet sensible des drailles. Et notamment la draille du Mas d'Agon.

M. Le Maire reprend la parole pour expliquer qu'il y a 83 drailles sur la commune d'Arles canton Camargue, que 70 drailles ont fait l'objet d'une enquête public et qu'elles ont été classées dans le domaine public.

La commune (comme l'état) peut se comporter, soit comme un propriétaire privé et disposé comme il l'entend de son bien, soit comme un propriétaire public. Dans ce dernier cas, le bien est inaliénable.

Les 70 drailles sont inaliénables sur décisions du conseil municipal. Il reste 13 drailles litigieuses pour lesquelles les propriétaires limitrophes ont manifesté leur désaccord.

En ce qui concerne la draille du Mas d'Agon, M. Le Maire confirme qu'elle a bien été incorporée dans le domaine public tout en étant conscient qu'elle poserait bien des problèmes. affaire à suivre.

Le président rappelle que les contrôles seront nombreux sur les drailles alors que certains tirent des munitions illicites. Une polémique s'engage sur la délivrance des cartes aux forains qui seraient selon certains les seuls fautifs. Le président rappelle que les forains sont considérés comme arlésiens le temps de leur séjour parmi nous.

Le président signale une lever de bouclier national contre Natura 2000. Tout est mis en œuvre pour éliminer certaines contraintes. Affaire à suivre.

Le président a rappelé la raison pour laquelle nous n'avons pas pu faire la deuxième battue à Tourtoulon. Il est regrettable que ce que l'on nous a imposé il y a des années soit encore d'actualité malgré les dégâts toujours plus nombreux des sangliers. La tour du Valat nous a donc puni d'avoir fait une deuxième mange en nous interdisant cette battue.

Les questions étant épuisées, le Président lève la séance à 23heures30.

Le Président
Jean-Marie SCIFO

Le Secrétaire Général
Jean-Jacques ESTEVE